



RAPPORT ANNUEL

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013

EXERCICE

2024

Table des matières

1	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	5
2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	5
3	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
4	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
5	RESSOURCES EN EAU	6
5.1	Points de prélèvement Régie.....	6
5.2	Points de prélèvement Ville de Blaye	6
5.3	Volumes produits Régie.....	7
5.4	Volumes produits Ville de Blaye	7
5.5	Total des volumes d'eau potable produites sur le territoire Syndical	7
6	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	8
6.1	Régie	8
6.1.1	Répartition des abonnés par commune.....	8
6.1.2	Evolution du nombre d'abonnés depuis 2009	9
6.2	Ville de Blaye	9
7	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	11
7.1	Régie	10
7.2	Ville de Blaye	13
7.3	Détail des importations d'eau	14
8	LONGUEUR DU RESEAU	15
8.1	Régie	14
8.2	Ville de Blaye	15
9	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	16
9.1	REGIE	16
9.1.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	16
9.1.2	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	16
9.1.3	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	16
9.1.4	REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	15
9.2	VILLE DE BLAYE	17
9.2.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	16
9.2.2	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	16
9.2.3	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	17
9.2.4	REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	16

9.3	LE PRIX DE L'EAU	
9.3.1	REGIE	18
9.3.1.1	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU	18
9.3.1.2	COMPOSANTES DE LA FACTURE D'USAGER POUR 120m3	19
9.3.2	VILLE DE BLAYE	20
9.3.2.1	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU	20
9.3.2.2	COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120M3.....	21
9.3.2.3	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2008.....	21
9.4	RECETTES D'EXPLOITATION	22
9.4.1	RÉGIE	22
9.4.1.1	Recettes de la collectivité.....	22
9.4.2	Ville de Blaye.....	22
9.4.2.1	Recettes de la collectivité.....	23
9.4.2.2	Recettes de l'exploitant	23
9.5	QUALITE DE L'EAU	23
9.5.1	RÉGIE	24
9.5.2	Ville de Blaye.....	24
9.6	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	25
9.6.1	Régie.....	24
9.6.2	Ville de Blaye.....	26
9.7	SECTORISATION DU RESEAU.....	26
9.7.1	Régie.....	25
9.7.2	Ville de Blaye.....	27
9.8	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	27
9.8.1	Régie.....	28
9.8.2	Ville de Blaye.....	29
9.9	PERFORMANCE DU RESEAU	29
9.9.1	REGIE	29
9.9.2	Rendement du réseau de distribution.....	29
9.9.3	Indice linéaire de consommation	30
9.9.4	Indice des volumes non comptés	31
9.9.5	Indice linéaire de pertes en réseau	31
9.9.6	Ville de Blaye.....	32
9.9.7	Rendement du réseau de distribution.....	33
9.9.8	Indice linéaire de consommation	

9.9.9	Indice des volumes non comptés	34
9.9.10	Indice linéaire de pertes en réseau	34
9.9.11	Engagement contractuel	35
9.10	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	35
9.10.1	Régie	35
9.10.2	Ville de Blaye.....	36
9.11	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES	36
9.11.1	Régie	36
9.11.2	Ville de Blaye.....	37
9.12	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES.....	37
9.12.1	Régie	37
9.12.2	Ville de Blaye.....	37
9.13	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	37
9.14	TAUX D'IMPAYES	38
9.15	TAUX DE RECLAMATIONS	38
9.15.1	Régie	39
9.15.2	Ville de Blaye.....	39
10.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	39
10.1	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	39
10.2	BRANCHEMENTS EN PLOMB	40
10.3	ETAT DE LA DETTE	41
10.4	AMORTISSEMENTS REALISES.....	40
10.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 2023.....	40
11	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	41
11.1	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	41
11.1.1	REGIE	41
11.1.2	Ville de Blaye.....	41
11.1.3	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	41
12	ANNEXES	42
12.1.1	Suivi ARS	43
12.1.2	Bilan annuel ARS SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire.....	43
12.1.3	Indice annuel protection de la ressource secteur « Bourgeais »	44
12.1.4	Bilan annuel ARS Ville de Blaye.....	45
12.1.5	Indice annuel protection de la ressource secteur « Blaye »	46

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2024, le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire est un Syndicat Mixte composé des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale et des communes membres suivants :

- La Communauté de Communes de Blaye représentant les communes de : Bayon-sur-Gironde, Blaye, Comps, Gauriac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Samonac et Villeneuve.
- La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais représentant les communes de : Bourg, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Trojan, Tauriac, Teuillac.
- La communauté de Communes de Latitude Nord Gironde représentant la commune de : St Vivien de Blaye.

2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire dessert **18 266** habitants en eau potable, dont 5 176 (données SUEZ) sur la seule ville de Blaye. Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

3 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie Directe, excepté sur la commune de Blaye où le délégataire est la société SUEZ FRANCE en vertu d'un contrat de délégation de service public ayant pris effet le 24 décembre 2004 et d'un avenant n°2 en date du 9 juin 2010.

La durée du contrat est de 24 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

4 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Sur le territoire Régie, c'est-à-dire toutes les communes ayant déléguées la compétence Eau Potable à l'exception de BLAYE, la collectivité assume l'intégralité des prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client des branchements, des extensions et renforcements.
Mise en service	De l'ensemble des ouvrages.
Entretien	De l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des canalisations.
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques et informatiques, des télécommandes, télégestions, du matériel de traitement, de désinfection, etc...
Prestations particulières	Actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche et élimination de fuites.
Réalisation, extension, renouvellement, mise en conformité	Des ouvrages : forages, stations, réservoirs, canalisations, génie civil, de la voirie, des clôtures, entretien des captages, etc...

Sur la ville de Blaye, les prestations réalisation d'extension de réseau, de renouvellement et de mise en conformité sont assumées par la collectivité en tant que maître d'ouvrage, toutes les autres prestations sont confiées à la société SUEZ-France.

Pour rappel, la collectivité ne perçoit que 0,1836 €/m³ de l'eau consommée pour procéder aux opérations précédemment exposées.

5 RESSOURCES EN EAU

5.1 Points de prélèvement Régie

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 2 forages :

Ouvrages	Débit autorisé [m ³ /h]	Prélèvement 2023 [m ³]	Prélèvement 2024 [m ³]	Variation 2023/2024
Forage Lansac les Moiselles Nappe souterraine – Eocène Centre	150	389 813	550 578	+38%
Forage Villeneuve Roque de Thau Nappe souterraine – Eocène Centre	150	505 123	410 434	-34%
Total des prélèvements en [m³]		894 936	961 012	6,3%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile. La totalité des eaux prélevées est située dans les ressources souterraines (nappe éocène zone centre).

Les volumes prélevés ont augmenté de 6,3% par rapport à 2023, cet écart représente **un volume de 66 076 m³**.

5.2 Points de prélèvement Ville de Blaye

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 2 forages :

Ouvrages	Débit autorisé [m ³ /h]	Prélèvement 2023 [m ³]	Prélèvement 2024 [m ³]	Variation 2023/2024
Forage TOUVENT Nappe souterraine – Eocène Médoc	120	359 976	354 557	-0.98%
Forage Les allées Nappe souterraine – Eocène Médoc	70	66 092	40 148	-39,3%
Total des prélèvements en [m³]		426 068	394 705	-7,4%

Il est constaté sur le forage Les Allées une perte de production liée à la diminution de la piézométrie et au colmatage de l'ouvrage. Le débit d'exploitation est de l'ordre de 45 m³/h ce qui explique ce volume prélevé bien inférieur à celui du forage de Touvent.

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile. La totalité des eaux prélevées est située dans les ressources souterraines (nappe éocène zone médoc).

Les volumes prélevés ont baissé de 7,4% par rapport à 2023, cet écart représente **un volume de 31 363 m³**.

Sur l'ensemble des volumes prélevés sur l'ensemble du territoire syndical on constate au global une augmentation de 2.63% (+ 34 716 m3), avec une baisse des volumes prélevés sur Blaye et augmentation sur le territoire exploité en régie.

5.3 Volumes produits Régie

Le Syndicat dispose de 2 stations de production d'eau potable gérées en Régie :

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Station de traitement Lansac Les Moiselles Déferrisation physico-chimique, désinfection	2 400	505 529	541 664	+7,2%
Station de traitement Villeneuve Roque de Thau Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	382 633	402 749	+5,3%
Total volumes produits en [m³]		888 162	944 413	6.33 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

5.4 Volumes produits Ville de Blaye

Le Syndicat dispose d'une station de production d'eau potable :

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Forage les Allées	1800	0	0	0
Station de traitement TOUVENT Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	398 030	377 415	-5,2%
Total volumes produits en [m³]		398 030	377 415	-5,2%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

Les eaux brutes prélevées au forage des Allées sont refoulées directement par une conduite d'adduction vers la station de production et de traitement de la station de Tout Vent.

Pour cette raison, aucun volume n'est directement produit à la station des Allées.

5.5 Total des volumes d'eau potable produits sur le territoire Syndical

Le total des volumes produits sur le territoire syndical est de :

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation
Total général	1 286 192	1 321 828	+2.77 %

Ces volumes produits ont augmenté de 35 636 m3.

6 NOMBRE D'ABONNEMENTS

6.1 RÉGIE

Le nombre d'abonnements sur le territoire de la Régie est le suivant :

Abonnements	2023	2024*	Variation
Nombre total d'abonnements	6739	6749	+0,1%

La densité d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de **23,59 abonnés/km** au 31/12/2024.

Elle était de 23,57 abonnés/km au 31/12/2023.

6.1.1 Répartition des abonnés par commune

Pour les 16 communes adhérentes la répartition des abonnés est la suivante :

	2023	2024	Progression 2023-2024
BAYON	394	394	0,00%
* BERSON	34	37	8,82%
BOURG	1346	1341	-0,37%
COMPS	256	258	0,78%
GAURIAC	512	510	-0,39%
LANSAC	323	322	-0,31%
MOMBRIER	235	237	0,85%
PUGNAC	1139	1143	0,35%
ST CIER	405	402	-0,74%
ST SEURIN	202	204	0,99%
ST TROJAN	181	184	1,66%
ST VIVIEN	160	159	-0,63%
SAMONAC	247	251	1,62%
TAURIAC	676	676	0,00%
TEUILLAC	403	402	-0,25%
VILLENEUVE	226	229	1,33%
TOTAL	6739	6749	0,15%

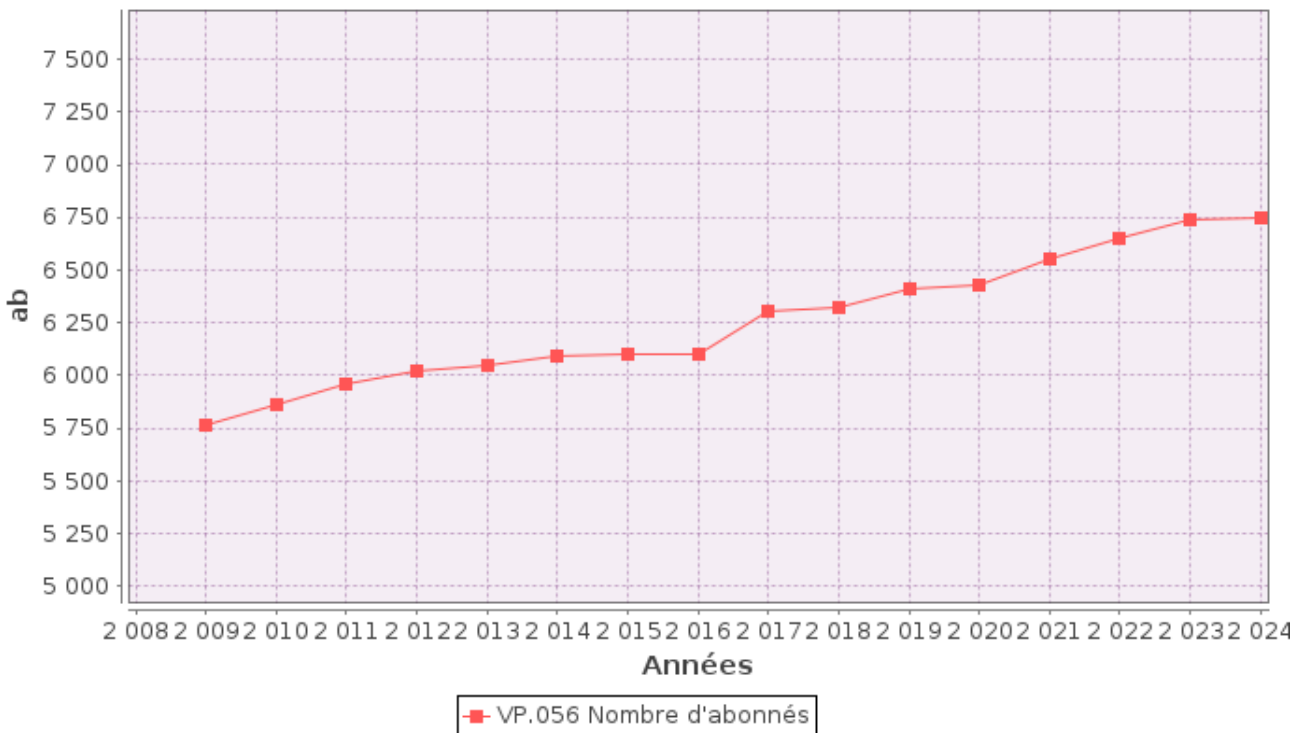
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,94 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,89 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 106,81 m³/abonné au 31/12/2024. (99,18 m³/abonné au 31/12/2023).

*Il est intégré également les 37 abonnés de la commune de Berson situés aux lieux dits Baboeuf et les Hiverts qui sont alimentés par le réseau d'eau de la commune de Teuillac et qui ont été rétrocédés dans le cadre d'une convention signée en 2004. Le reste de la commune de Berson est alimenté par le SIAEP du BLAYAIS.

6.1.2 Evolution du nombre d'abonnés depuis 2009

Le présent tableau indique l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2009 sur le territoire de la régie.



Nous constatons que depuis 2016, l'évolution de la démographie est plus importante. Cela s'explique par la construction de nouvelles résidences.

6.2 VILLE DE BLAYE

Le nombre d'abonnements à Blaye est le suivant :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre total d'abonnements	2597	2640	+1,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59,88 abonnés/km au 31/12/2024 (58,6 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,96 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,95 habitants/abonné au 31/12/2023).

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

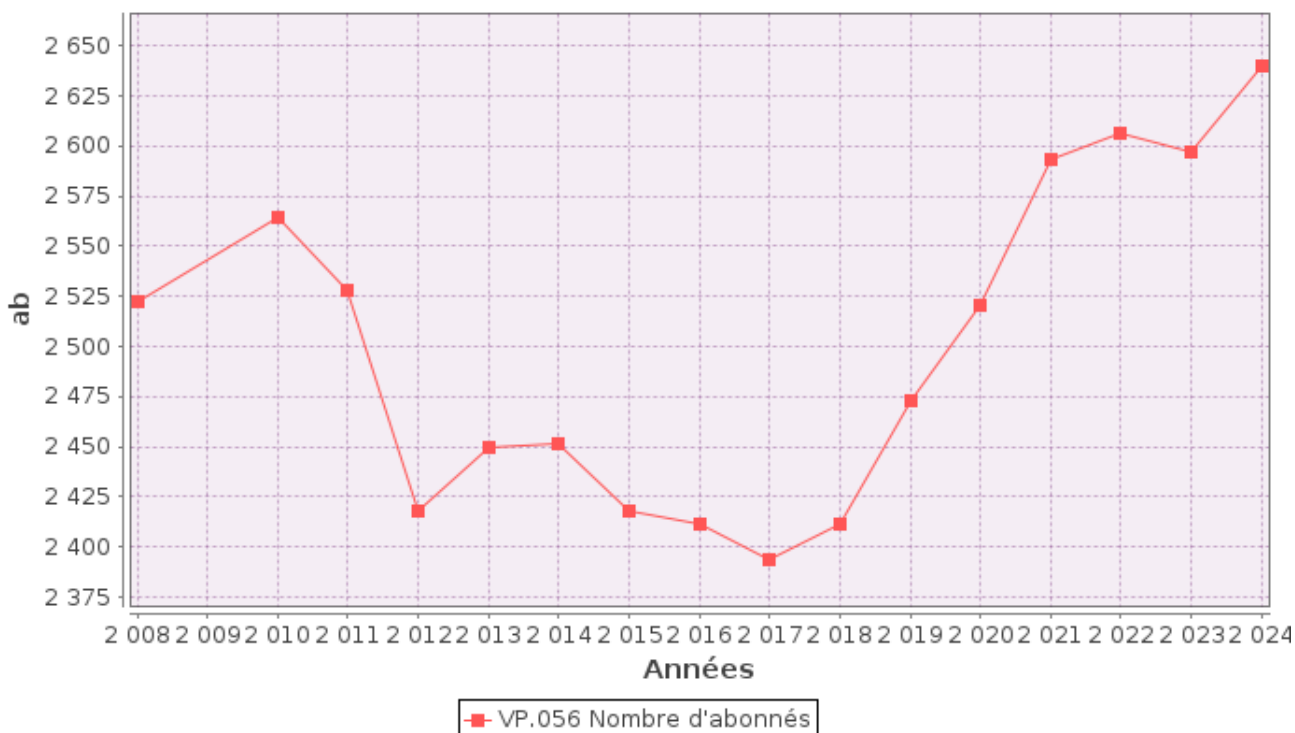
Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 033-253301964-20250925-2025_45-DE

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 104,22 m³/abonné au 31/12/2024. (114,29 m³/abonné au 31/12/2023).

Le présent tableau indique l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2009 à Blaye.



L'évolution de la démographie à Blaye a été négative jusqu'en 2017.

Depuis cette date il est constaté une augmentation importante du nombre d'abonnés sur cette commune.

Un fléchissement est par contre observé pour l'année 2022 et 2023 qui semble repartir à la hausse en 2024 avec 2640 abonnements.

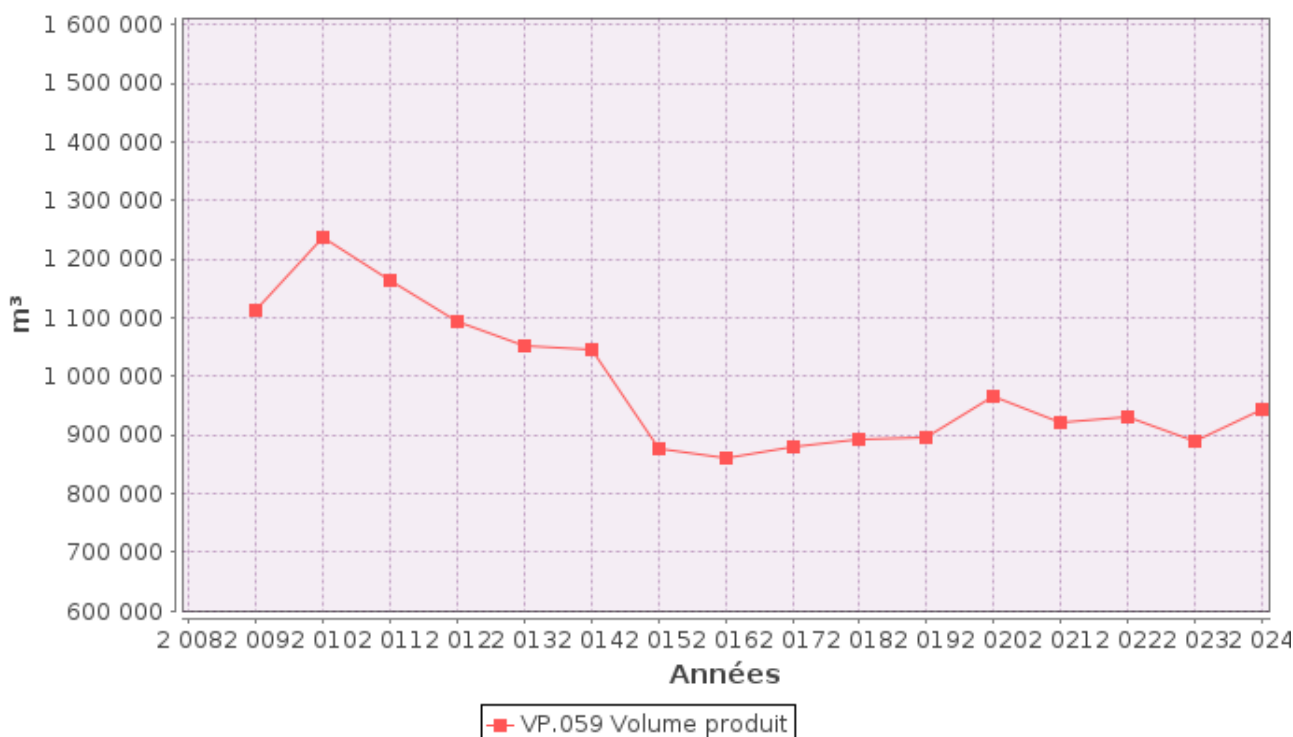
7 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

7.1 RÉGIE

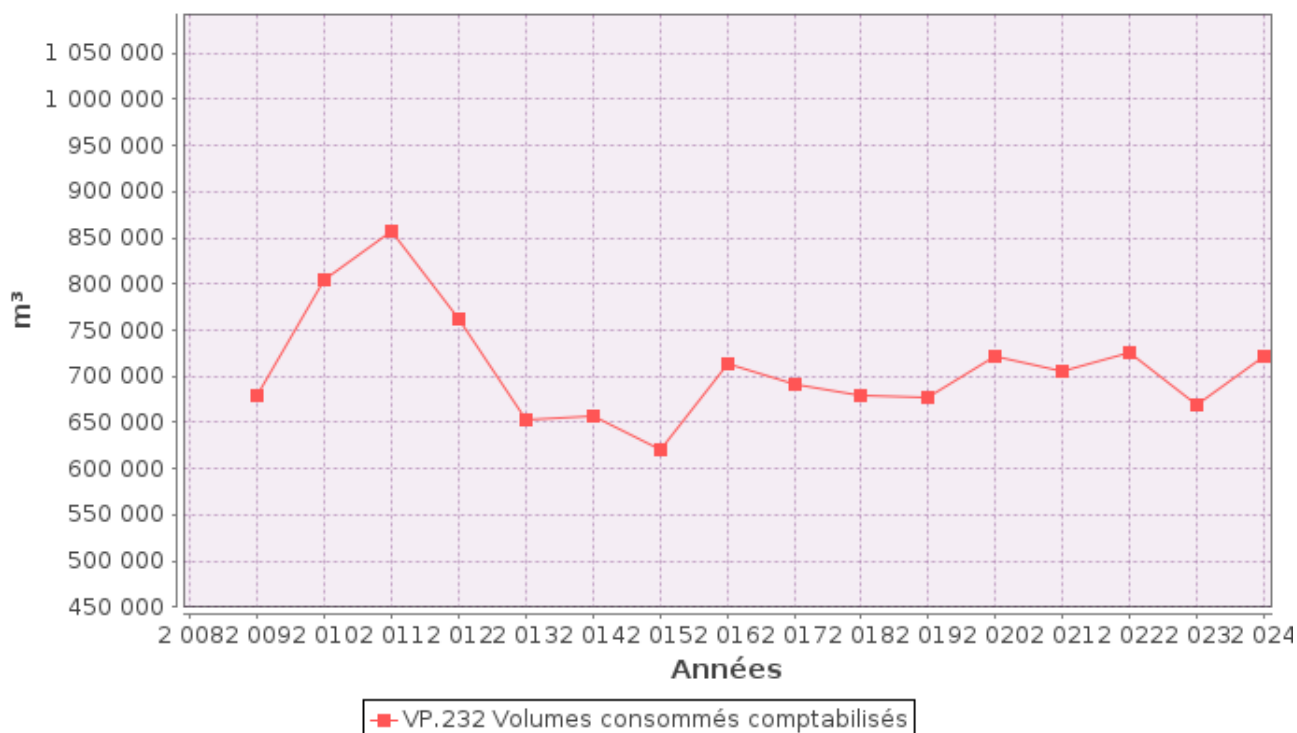
Le tableau suivant représente le volume total mis en distribution sur le territoire de la Régie et les volumes facturés.

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit station Roque de Thau	382 633	402 749	5,3%
Volume produit station Les Moiselles	505 529	541 664	7,2%
Total du volume produit (V1)	888 162	944 413	6,3%
Volume importé	14 270	7748	-45,7%
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	895 792	952 161	6,3%
Volume total vendu aux abonnés	668 341	720 856	7,9%

On constate une évolution des volumes produits de + 6.3 % cet écart reste stable sur les volumes mis en distribution et également sur les volumes vendu aux abonnés qui ont augmenté de 7.9 % (668 341 m³ en 2023 et 720 856 m³ en 2024)



L'évolution constatée depuis 2015 est conforme à l'évolution de la démographie.



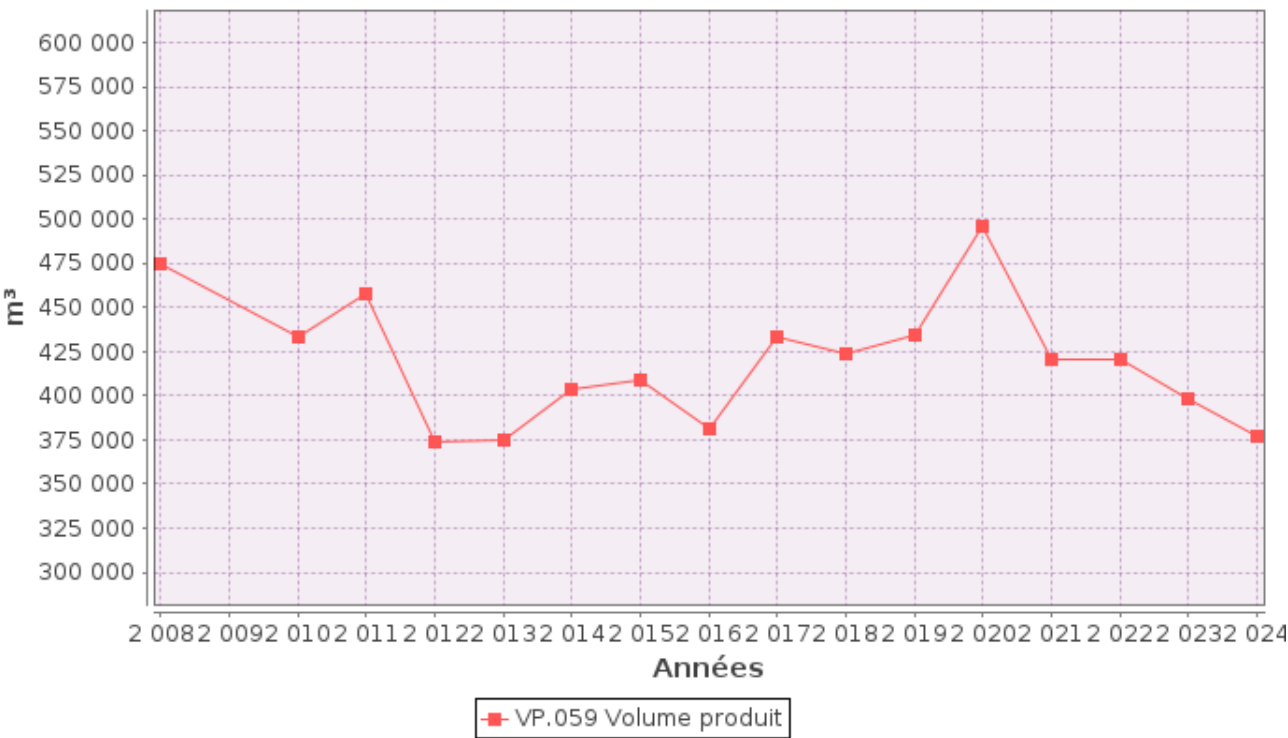
Les volumes relevés sur l'année 2024 : 720 856 m³.

La consommation moyenne annuelle par abonnement est de **106,81 m³** soit **150,87 litres** par habitant et par jour. En 2023, elle était de 99,18 m³/abonnement/an et de 143,56 litres/habitant/jour.

7.2 [Ville de Blaye](#)

Le tableau suivant représente le volume total mis en distribution sur le territoire de la Ville de Blaye et les volumes relevés.

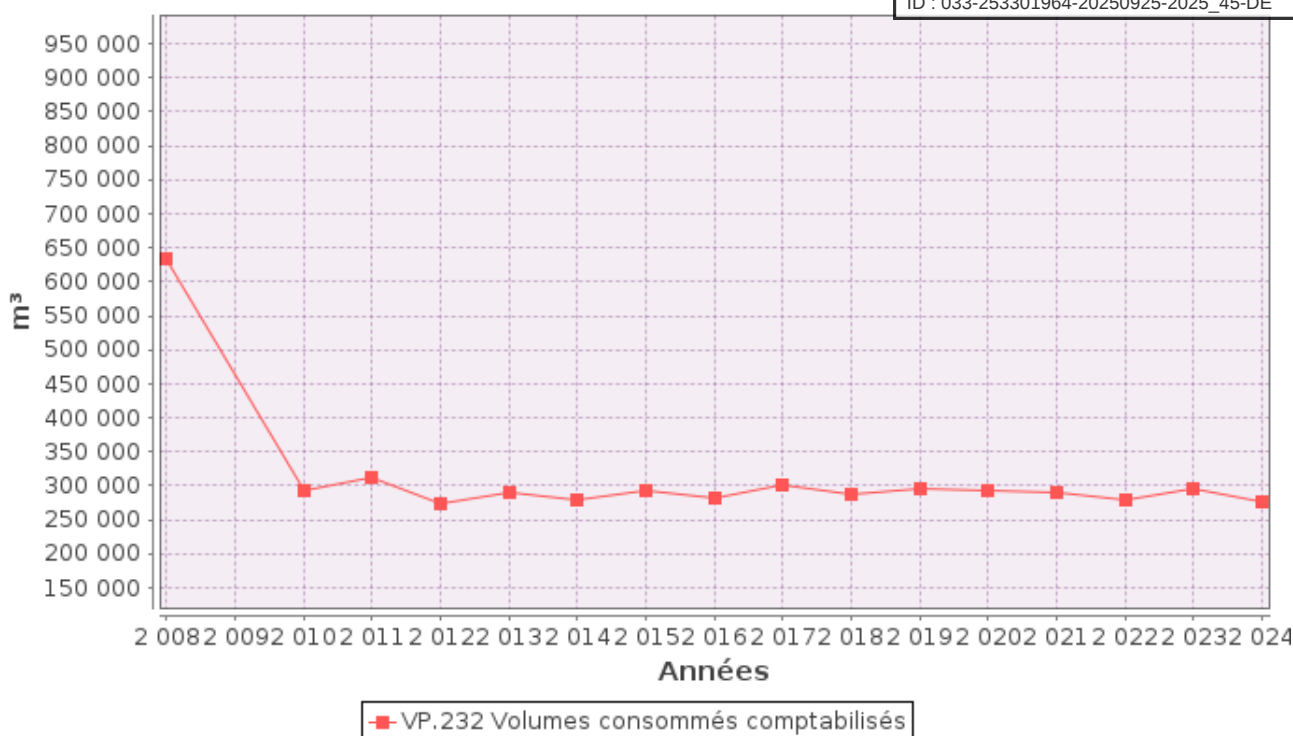
Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	398 030	377 415	-5,2%
Volume importé	0	0	0
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	398 030	377 415	-5,2%
Volumes relevés abonnés	296 799	275 150	-7,3%



On constate une diminution des volumes produits entre 2023 et 2024 de-5.2% soit 20 615 m3.

Les volumes relevés chez les abonnés ont diminué de 7,3% entre 2023 et 2024 soit 21 649 m3.

On constate des volumes de pertes : 2023 : 101 231 m3 et 102265 m3 en 2024



Les volumes mesurés sur la période de relèvement sont de : 275 150 m³.

La consommation moyenne annuelle par abonnement est de 104,22 m³ soit 145,6 litres par habitant et par jour. En 2023, elle était de 114,29 m³/abonnement et de 164,0 litres/habitant/jour.

7.3 Détail des importations d'eau

Le tableau ci-après mentionne les volumes importés d'eau potable provenant d'une ressource externe au SIAEPA des COTEAUX DE L'ESTUAIRE :

Import depuis	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]
Syndicat des Eaux du Blayais	14 270	7748
Volume total importé	14 270	7748

Les volumes importés concernent uniquement le territoire de la Régie et plus particulièrement le lieu dit St Urbain des communes de Pugnac et St Vivien de Blaye. En effet ces lieux dits sont directement desservis par l'intermédiaire du réseau appartenant au SIAEP du Blayais exploité par la Ste SAUR.

La société SAUR, est chargée de relever les compteurs de ces abonnés une fois par an, ces volumes sont ensuite refacturés au SIAEPA. Par contre, la gestion clientèle de ces abonnés est bien gérée par le SIAEPA, relève des compteurs, mutation, résiliation.

Il est constaté une diminution importante des volumes relevés entre 2023 et 2024, liée à des fuites après compteurs qui ont été réparées en 2024. La valeur des volumes importés correspond aux volumes relevés annuellement par le SIAEPA.

8 LONGUEUR DU RESEAU

8.1 RÉGIE

La longueur du réseau du territoire Régie est le suivant :

	2023	2024	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	285,96	286,05	0,3%

Depuis 2023, le calcul du linéaire de réseau est calculé à partir de l'extraction du SIG, les extensions sont liées à des travaux (voir détails ci-dessous)

Travaux en 2024 :

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
RACC LOT LA FRAGNEE	PUGNAC	EXTENSION	8,11
BRCHT2024-42	PUGNAC	EXTENSION	33,29
LANSAC-LES MOISELLES-VIEUX CHATEAU	LANSAC	RENOUVELLEMENT	810,39
REPLACE 100m 50PVC	SAMONAC	RENOUVELLEMENT	111,50
TOTAL			1449,51

Ce qui représente : 41,4 ml d'extension de réseaux et 921,9 ml de renouvellement de réseaux.

8.2 Ville de Blaye

La longueur du réseau à Blaye est le suivant :

	2023	2024	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en mL	44 322	44 093	-0.5%

Il n'est pas constaté d'évolution significative du linéaire de réseau sur la commune de Blaye. Effectivement, sur l'année 2024 des travaux de renouvellement ont été réalisés (voir détails tableau ci-dessous).

Travaux en 2024 :

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
Blaye Cours Bacalan-Vauban	BLAYE	RENOUVELLEMENT	374,53
BLAYE-RUE URBAIN ALBOUY	BLAYE	RENOUVELLEMENT	111,69
Total			486,22

Ce qui représente : 486.22 ml de renouvellement de réseaux.

9 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

9.1 REGIE

9.1.1 Fixation des Tarifs en Vigueur

L'Assemblée Délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

L'évolution des tarifs est déterminée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Suite au travail de la commission en charge de l'uniformisation des tarifs, Il a été délibéré le 29 juin 2021, à l'unanimité des membres présents une uniformisation de l'ensemble des tarifs du territoire Syndical à l'horizon 2025.

Cela concerne les tarifs de la Régie ainsi que la ville de Blaye.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/11/2023	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2024
28/11/2024	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2025

Le service est assujetti à la TVA.

9.1.2 Frais d'Accès au Service

Au 1^{er} janvier 2025, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à **55,87€ HT**.

9.1.3 Prix du Service de l'Eau Potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

9.1.4 Redevances agence de l'eau

Dans le cadre de la politique de gestion durable de l'eau, des nouvelles redevances ont été introduites ou renforcées à partir du 01 Janvier 2025. Ces redevances visent à préserver la ressource, maîtriser les consommations et financer la performance des réseaux.

9.2 VILLE DE BLAYE

9.2.1 Fixation des Tarifs en Vigueur

Redevances	Montant 2024 (€ /m ³)	Montant 2025 (€ /m ³)	Observations
Préservation de la ressource en eau	0,11	0,12	
Pollution d'origine domestique	0,33	NC	
Performance d'exploitation eau potable	NC	0,07	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025
Consommation eau potable	NC	0,32	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025

L'Assemblée Délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/11/2023	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2024
06/02/2025	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2025

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ France sont fixés par le contrat de délégation de service public et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2025, l'évolution des tarifs pour la part délégataire est de **- 3.36 %** par rapport aux tarifs de 2024.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

9.2.2 Frais d'Accès au Service

Au 1^{er} janvier 2024, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à **40,95 € HT**. (Sans déplacement d'un agent)

9.2.3 Prix du Service de l'Eau Potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Il faut noter que les tarifs de l'abonnement et du m3 sont actualisés à chaque facture en application d'une formule de variation des prix.

Deux factures sont envoyées par an aux abonnés de Blaye.

9.2.4 Redevances agence de l'eau

Redevances	Montant 2024 (€ /m	Montant 2025 (€ /m3)	Observations
Préservation de la ressource en eau	0,0595	0,0595	
Pollution d'origine domestique	0,33	NC	
Performance d'exploitation eau potable	NC	0,07	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025
Consommation eau potable	NC	0,32	-Fixée par délibération par l'agence de l'eau en 2025

Dans le cadre de la politique de gestion durable de l'eau, des nouvelles redevances ont été introduites ou renforcées à partir du 01 Janvier 2025.Ces redevances visent à préserver la ressource, maîtriser les consommations et financer la performance des réseaux.

9.3 LE PRIX DE L'EAU

9.3.1 REGIE

9.3.1.1 EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	74,8090	83,196	+11,21%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation de 0 à 500 m3	1,5100	1,648	+9,14%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Consommation > à 500 m3	1,963	2,1424	+9,14%
Redevances Agence de l'Eau (€ HT/m3)	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,0595	0,0595	0%
	Redevance Pollution domestique	0,3300	NC	NC
	Redevance sur la consommation d'eau potable	NC	0,32	NC
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	NC	0,07	NC
TVA		5,5 %		

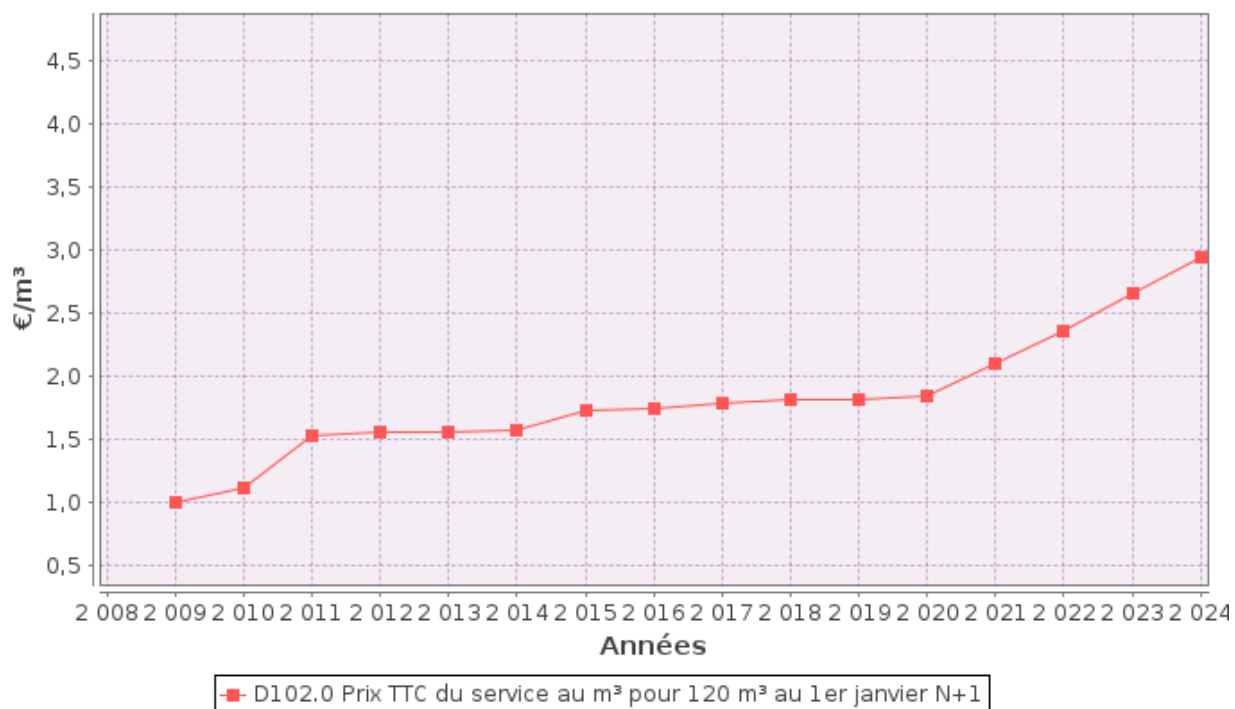
Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SIAEPA des COTEAUX DE L'ESTUAIRE a décidé de surtaxer les gros consommateurs. Ainsi une tarification différenciée est observée pour toute consommation supérieure à 500m3/an.

La délibération votée le 29 juin 2021 est clairement mise en application au cours de son exécution. L'évolution du prix de l'eau de +10.6% est observée.

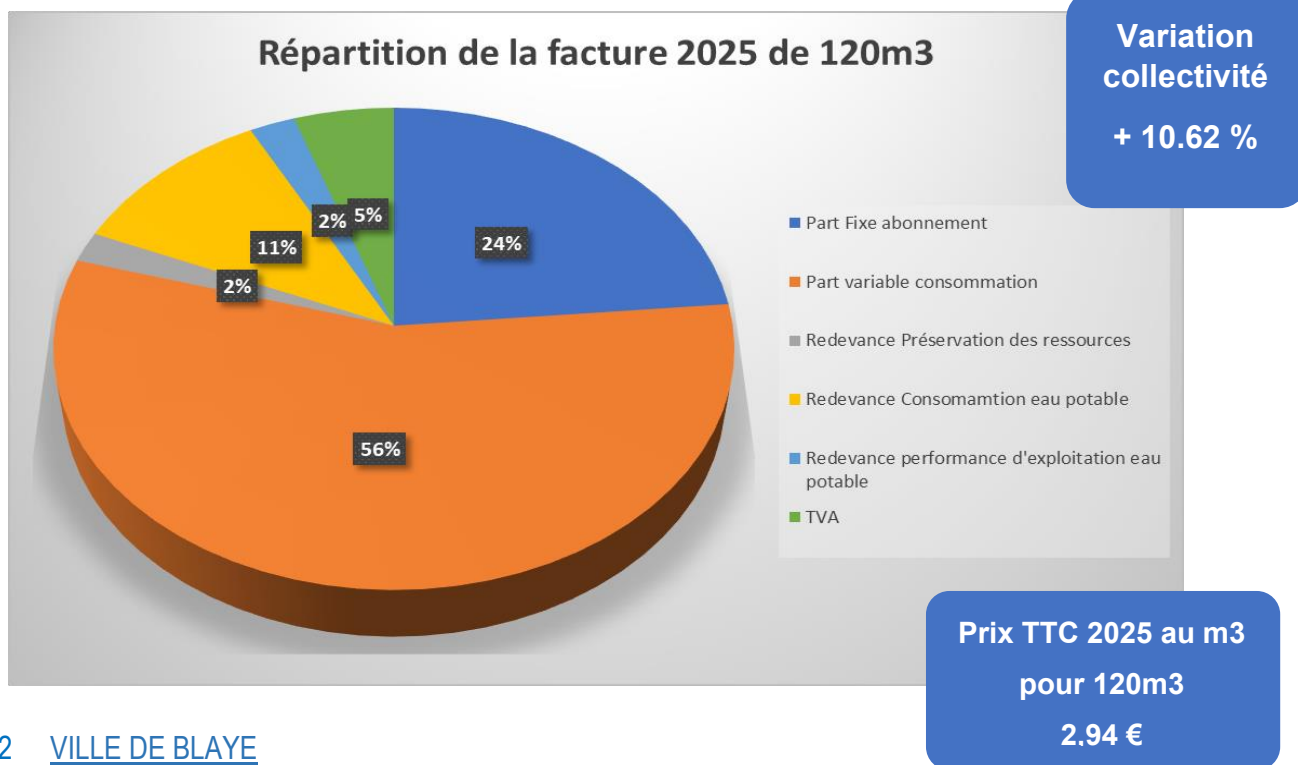
9.3.1.2 COMPOSANTES DE LA FACTURE D'USAGER POUR 120m3

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Régie (abonnement + consommation)	256€	280,956 €	+9,75%
Redevance pour préservation des ressources en eau	7,14€	7,14 €	0%
Redevance pollution	39,60€	NC	NC
Redevance sur la consommation d'eau potable	NC	38,40 €	NC
Redevance performance des réseaux d'eau potable	NC	8,40€	NC
TVA	16,65€	18,42 €	+10,63%
Total [€ TTC]	319,39	353.32 €	+10,62%

Depuis 2008, l'évolution du prix du m3 d'eau sur le territoire de la Régie est le suivant :



La répartition de la facture au 1^{er} janvier 2025 pour la Régie est la suivante :



9.3.2 VILLE DE BLAYE

9.3.2.1 EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement Diam 15 mm	89,65€	90,45 €	0,89%
	Abonnement Diam 20 mm	100,41€	101,30 €	0,89%
	Abonnement Diam 30 mm	126,80€	127,93 €	0,89%
	Abonnement Diam 40 mm	217,06€	218,99 €	0,89%
	Abonnement Diam 60 et 80 mm	383,09€	386,50 €	0,89%
	Abonnement Diam 100 et 150 mm	582,95€	588,13 €	0,89%
	Abonnement Diam 100 et 150 mm	582,95€	588,13 €	0,89%
Part proportionnelle [€ HT/m³] (Tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 50 m³)	1,5189€	1,5324 €	0,89%
	N° 2 (51 à 500 m³)	1,5929€	1,6071 €	0,89%
	N° 3 (au-delà de 500 m³)	1,9895€	2,0072 €	0,89%
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement *	0,0000€	0,0000 €	0%
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,1836€	0,1836 €	0%
Redevances et taxes	Redevance pour préservation de la ressource en eau [€/m³]	0,1100€	0,1200 €	9,09%
	Redevance pollution [€/m³]	0,3300€	-	-
	Redevance Consommation eau potable	-	0,3200€	-
	Redevance performance d'exploitation eau potable	-	0,07€	-
	TVA	5,50%	5,50%	0,00%

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la part collectivité n'a pas évolué. Seule la part du délégataire soumis aux évolutions des index fixés dans le contrat d'affermage évolue.

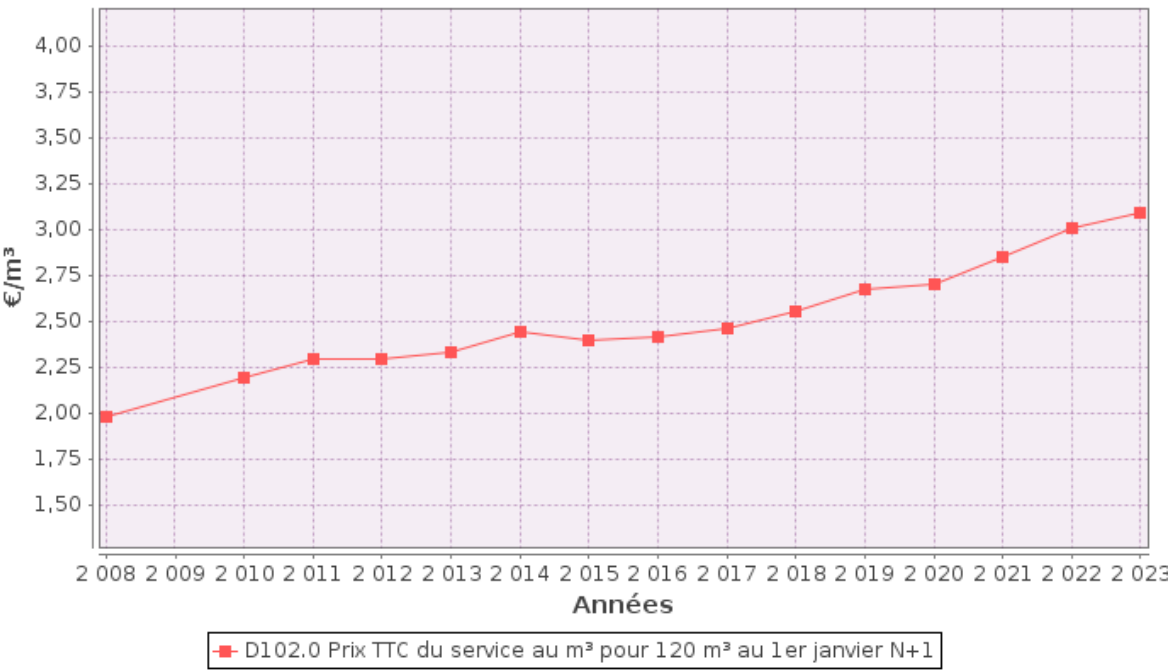
Pour rappel, le SIAEPA ne perçoit aucun abonnement en tant que maître d'ouvrage facturé en eau potable aux usagers de Blaye.

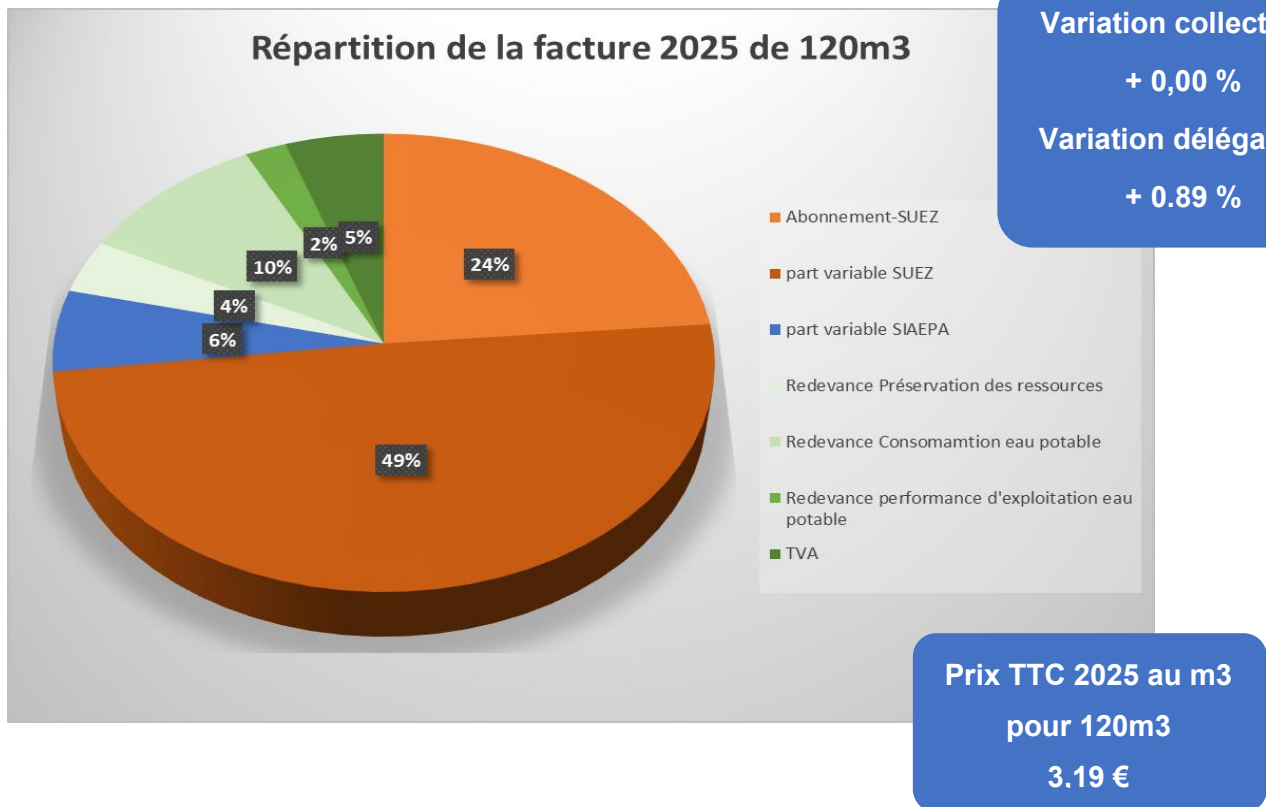
9.3.2.2 COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120M3

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Abonnement délégataire (SUEZ)	89,66€	90,45€	0,89%
Part variable délégataire (SUEZ)	187,46€	189,12€	0,89%
Part variable SIAEPA	22,03€	22,03€	0%
Redevance pour préservation de la ressource en eau	13,20€	14,40€	9.09%
Redevance pollution	39,60€	NC	NC
Redevance sur la consommation d'eau potable	NC	38,40€	NC
Redevance performance des réseaux d'eau potable	NC	8,40€	NC
TVA	19,36	19,95	3%
Total [€ TTC]	371,30 €	382,75€	3.1%

9.3.2.3 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2008

Depuis 2008, l'évolution du prix du m3 d'eau à Blaye est le suivant :



La répartition de la facture au 1^{er} janvier 2024 pour la ville de Blaye est l**9.4 RECETTES D'EXPLOITATION****9.4.1 RÉGIE****9.4.1.1 Recettes de la collectivité**

Recettes de vente d'eau	2023	2024	Evolution %
Recettes vente d'eau domestiques	1 267 106 €	1 558 953	+23%
dont abonnements	377 852,14 €	512 304.8 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes vente d'eau	1 267 106,61	1 558 953	+23%

Travaux de branchements	142 214,22 €	100 566.57 €	-29.29%
Subvention d'exploitation (annuité)	11 361,05 €	11 361,05	0%

Les recettes de vente d'eau sont égales à 1 558 953.52 € en 2024 (6739 abonnements et 691 000 m3 facturés) ont augmenté de +23.03 %, soit + 291 846.86 € entre 2023 et 2024, cette variation s'explique par deux indicateurs :

>> l'augmentation des volumes d'eau facturés de + 30 000 m³ en 2024.

>> l'augmentation des tarifs ont augmenté en moyenne en 2024 / 2023 sur le territoire régie de +5.5%

9.4.2 [Ville de Blaye](#)

9.4.2.1 [Recettes de la collectivité](#)

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	44 874	45 561	1.5%
dont abonnements	0	0	0
Total des recettes	44 874	45 561	1.5%

Pour rappel, le SIAEPA ne perçoit pas d'abonnement sur ce contrat d'exploitation, c'est pour cette raison qu'aucune recette n'apparaît dans le tableau ci-dessus.

9.4.2.2 [Recettes de l'exploitant](#)

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	658 613 €	685 916 €	+4.15%
dont abonnements	237 819€	245 662 €	+3.3%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	5 806 €	- 577 €	- 109.94%
Recettes de volume exporté			
Total recettes vente d'eau	658 613€	685 916 €	+4.15%
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	14 948 €	25 070 €	67.71%
Autres produits accessoires	13 533 €	14 001 €	+3.46%
Total des recettes	687 094	724 987 €	+5.51%

9.5 [QUALITE DE L'EAU](#)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

9.5.1 RÉGIE

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2024
Conformité bactériologique	31	0	33	0
Conformité physico- chimique	33	0	34	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2023	Taux de conformité Exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

9.5.2 Ville de Blaye

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2024
Conformité bactériologique	19	0	17	0
Conformité physico- chimique	20	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

9.6 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

9.6.1 RÉGIE

Forage ROQUE DE THAU Commune de Villeneuve

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage des Moisselles Commune de LANSAC

80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
-----	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80,2 %

9.6.2 Ville de Blaye

Forage de TOUVENT Commune de Blaye

40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
-----	-------------------------------

Forage des allées Commune de Blaye

40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
-----	-------------------------------

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
40 %

9.7 SECTORISATION DU RESEAU

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes Profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

9.7.1 RÉGIE

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

=> Un bon suivi de la sectorisation est constaté.

9.7.2 Ville de Blaye

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Au cours de l'année 2022 la collectivité a complété la sectorisation installée sur ce réseau de distribution.

La ville est désormais délimitée en 4 secteurs distincts où les volumes nocturnes et journaliers sont relevés.

Avec les données de la télérelève les volumes de fuites sont désormais clairement identifiés.

9.8 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Selon arrêté du 02 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007

9.8.1 RÉGIE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	82,22%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Commentaire : servitudes?	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	118

(1) .

(2) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points

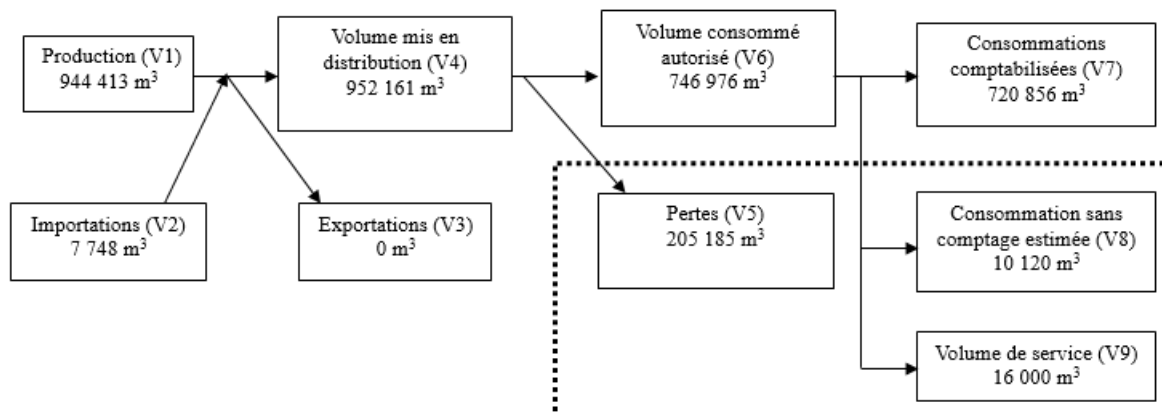
(3) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	110

9.9 PERFORMANCE DU RESEAU

9.9.1 REGIE

Synthèse des flux de volumes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 10 120 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 16 000 m³ par la Régie.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

9.9.2 Rendement du réseau de distribution

$$\frac{\text{(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service)}}{\text{(volume produit + importations)}}$$

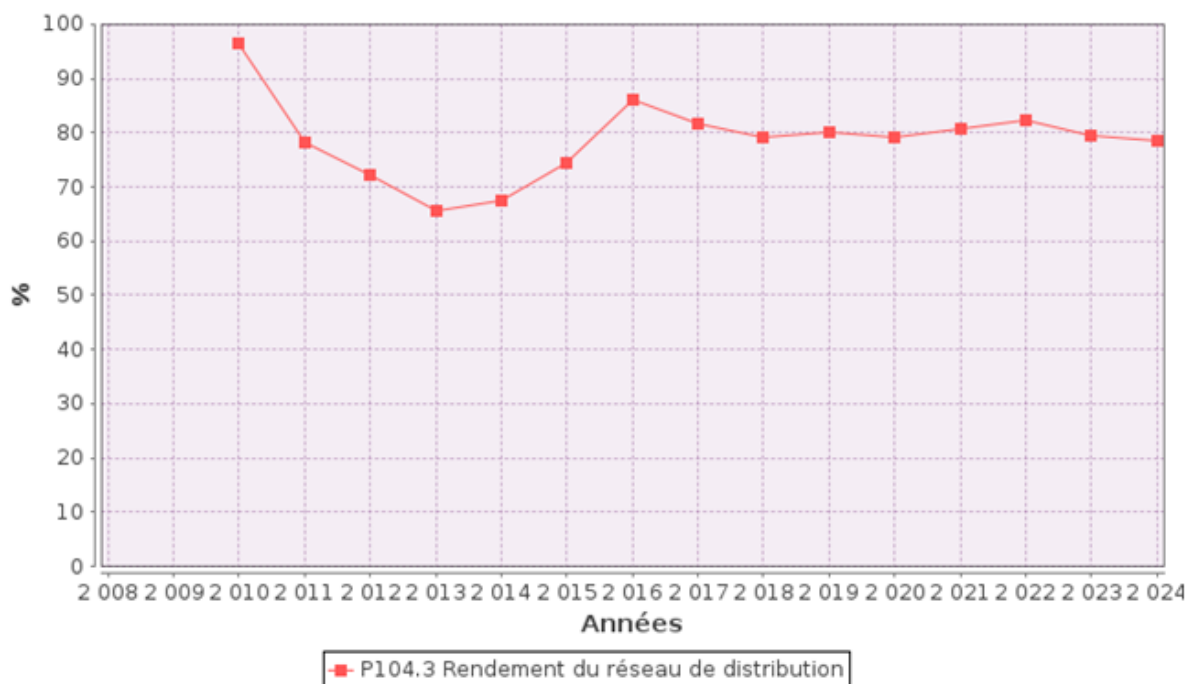
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Rendement du réseau de distribution [%]	82,00%	79.18%	80,68%	82,30%	79.5%	78.5%	-1.26%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

Le tableau ci-après indique l'évolution du rendement sur le territoire Régie au fil du temps :



Nous pouvons notamment constater que la mise en place de la sectorisation en 2013 a permis de considérablement améliorer ce résultat.

Une politique de recherche de fuites actives permet de maintenir ce résultat a une valeur avoisinant les 80%, mais doit faire partie d'une exigence de tous les jours.

9.9.3 [Indice linéaire de consommation](#)

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Volumes consommés autorisés (H)	676 621	772 144	750 167	774 827	717 291	746 976	+3.97%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	279	279	279	288	286,05	286,05	NC
Indice linéaire de consommation	7,29	7,61	7,51	7,37	6,87	7.15	-1.21%
Seuil de rendement [%]	66,46	66,52	66,50	77,13	66.37	66.43	+1%

9.9.4 Indice des volumes non comptés

= (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau
 hors branchementsx365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	2,84	3,31	2,88	2,05	2,20	2.2

9.9.5 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

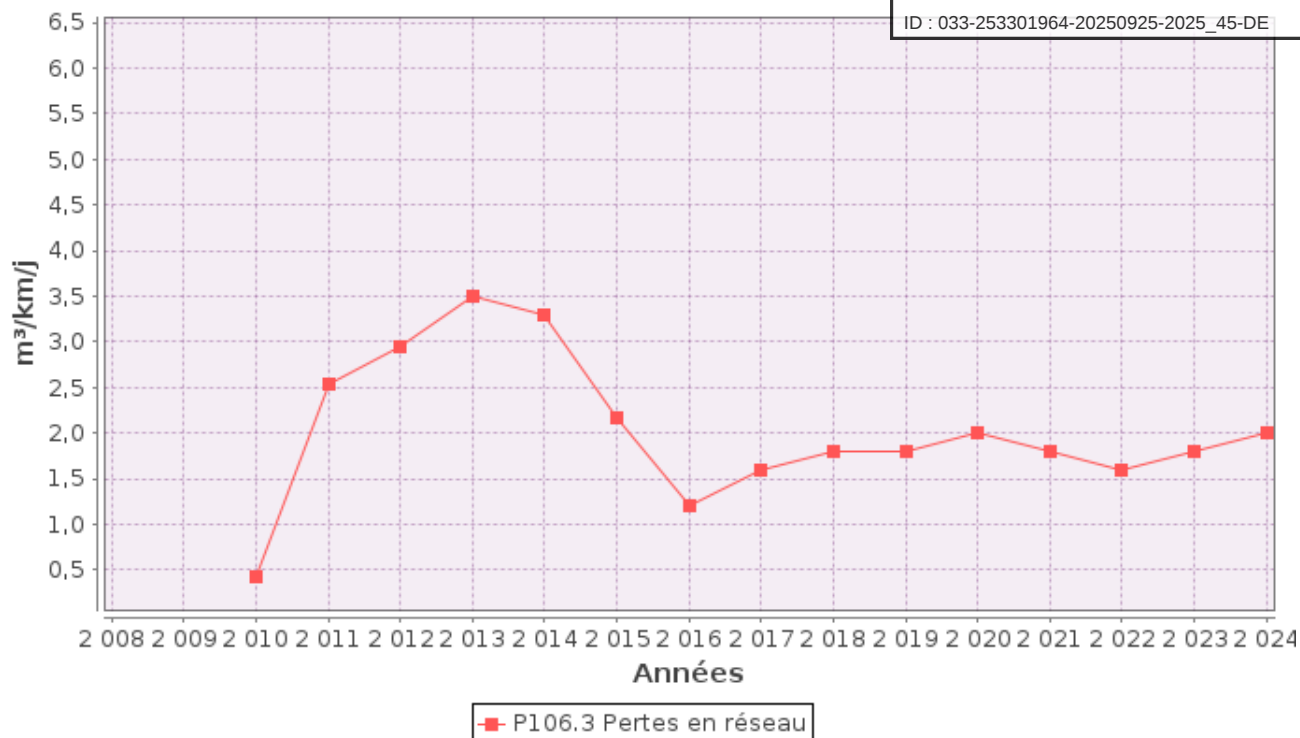
$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,60	1.99	1.77	1.58	1,80	2

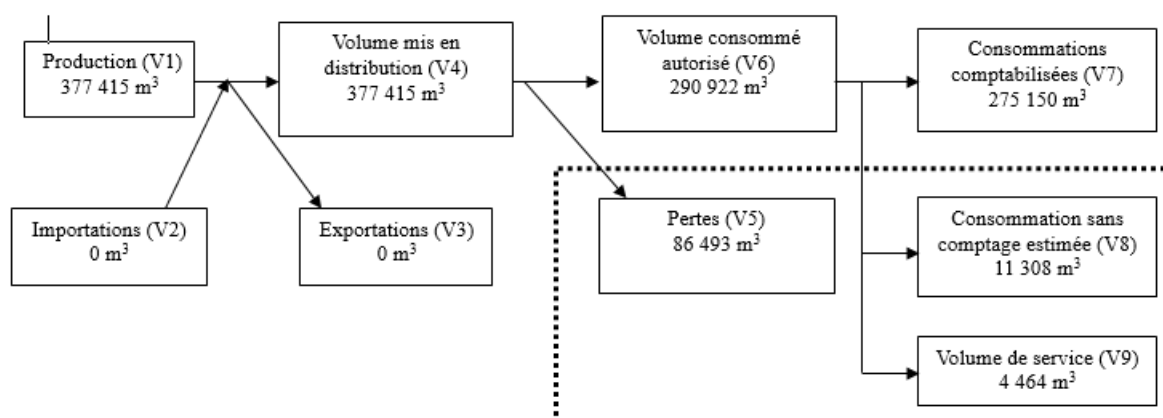
Le tableau inséré ci-après indique l'évolution de cet indice dans le temps.

La politique active de recherche de fuites menées notamment depuis 2016 permet de maintenir ce résultat à une valeur inférieure à 2m³/km/j.



9.9.6 Ville de Blaye

Synthèse des flux de volumes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 11 308 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 3 938m³ par l'exploitant.

9.9.7
Rendement du réseau de distribution

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

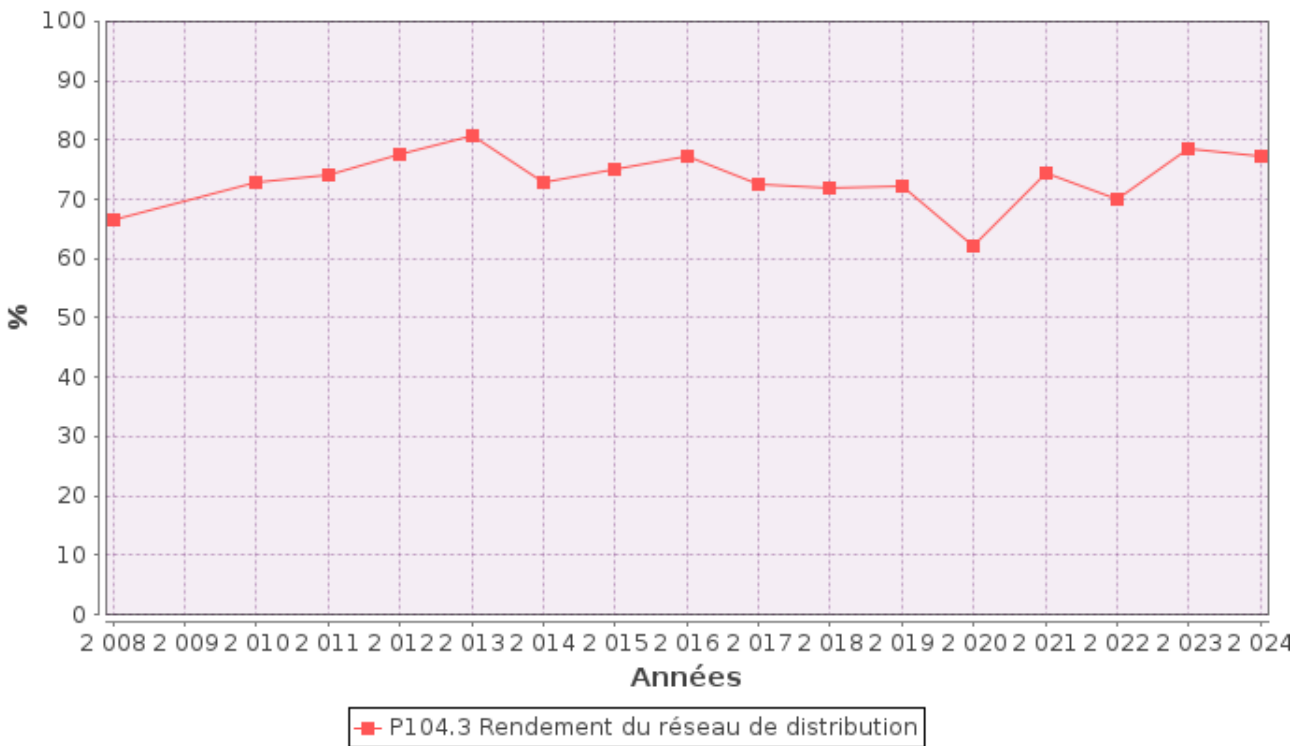
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	72.18 %	62.08 %	74.8 %	69,9 %	78,4 %	77.1%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

On constate une augmentation du rendement de réseaux, depuis 2022 avec une légère baisse 2024/ 2023 qui fait suite aux travaux menés entre le SIAEPA et le délégataire sur la mise en place de la sectorisation et également les différentes campagnes de recherches de fuites menées par SUEZ.

Le tableau ci-joint décrit l'évolution du rendement eau potable sur la commune de Blaye depuis 2008.



9.9.8 Indice linéaire de consommation

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Volumes consommés autorisés (H)	315 589,54	308 017,71	312 494	293 787	312 046	290 922	-6,8%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	43,3	43,3	43,7	43,8	44,32	44.09	-0.23 Km
Indice linéaire de consommation	20	19.5	19,61	18,38	19,29	19.06	-0.22
Seuil de rendement [%]	65 %	68.9 %	69,3 %	65,9 %	68.86	68.61	-0.36%

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice

9.9.9 Indice des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

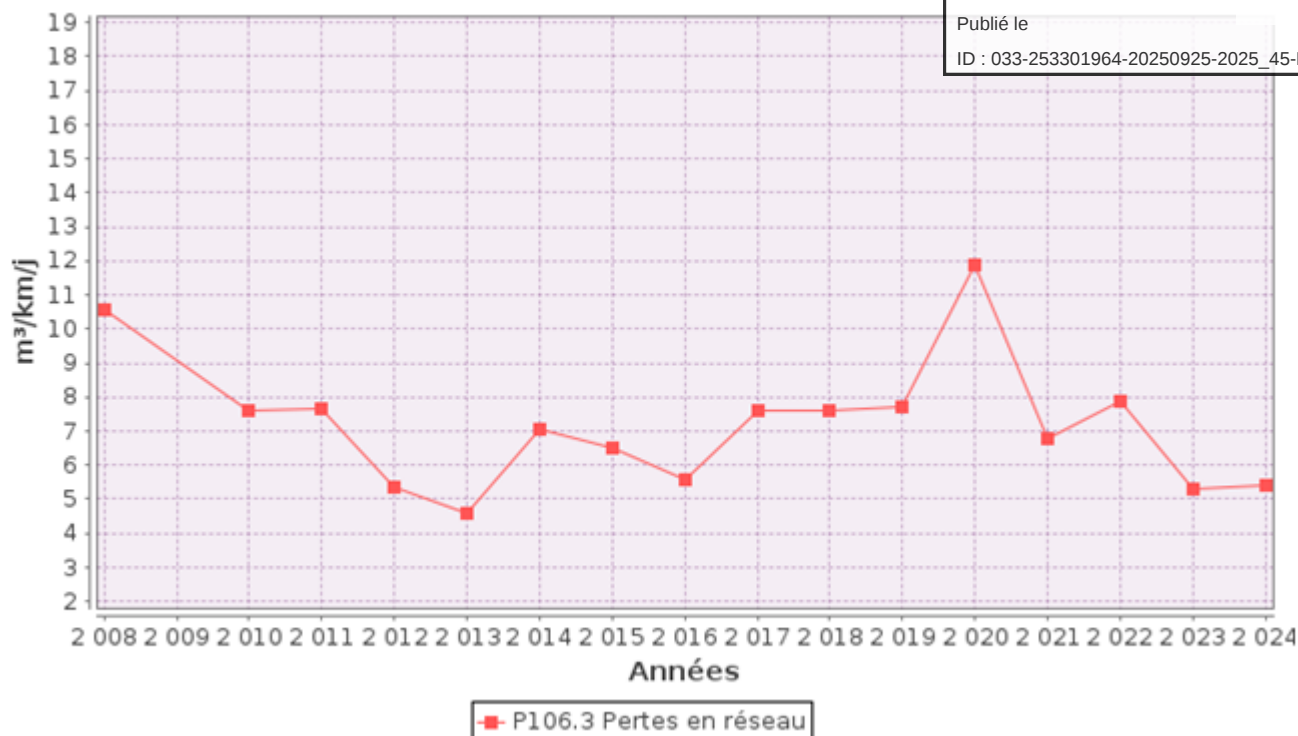
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	8,78	12,86	7.93	8,99	6 ,30	6.4

9.9.10 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	7,7	11,87	6.61	8,02	5,30	5.4

Le tableau inséré en page suivante mentionne que cet indice linéaire de perte n'a jamais été inférieur à 5,00 m³/km/j. L'objectif est de rapidement améliorer ce constat.



9.9.11 Engagement contractuel

=> **Rendement primaire du réseau de distribution minimum= 75.9 %**

(Volumes consommés) / (volumes mis en distribution)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement primaire du réseau de distribution [%]	74,26	72,18	62,08	69,62	66,20	78.4	77.1

Contractuellement cette année, SUEZ France ne sera pas redevable de pénalités, vu le rendement 2024 supérieur au rendement contractualisé de 75.9%.

9.10 RENOUELEMENT DES RESEAUX

9.10.1 RÉGIE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Réseaux renouvelés au cours de l'exercice [km]	2,690	0,650	0,600	0,339	0,13	0,92	6,759

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0.28 %/an

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou réhabilitées.

Au titre de l'année 2024, 920 ml de canalisations ont été renouvelées pour raccorder à terme le futur lotissement du Jardin de la Node à Tauriac.

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
LANSAC-LES MOISELLES-VIEUX CHATEAU	LANSAC	RENOUVELLEMENT	810,39
REPLACE 100m 50PVC	SAMONAC	RENOUVELLEMENT	111,50
TOTAL			920

9.10.2 Ville de Blaye

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Réseaux renouvelés au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0,00	0	0.486	0.486

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.28 %

Voici les travaux de renouvellement réalisés en 2024 sur la commune à savoir :

- Commune de Blaye => Rue Albouy => 111 ml et reprise 8 branchements
- Commune de Blaye => Rue Vauban => 374 ml et reprise de 55 branchements

Intitulé	Commune	Type de Travaux	mL
Blaye Cours Bacalan-Vauban	BLAYE	RENOUVELLEMENT	374,53
BLAYE-RUE URBAIN ALBOUY	BLAYE	RENOUVELLEMENT	111,69
Total			486,22

Des travaux de renouvellement de réseaux ont également été réalisés en 2025, au niveau de la rue des Maçons.

9.11 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

9.11.1 RÉGIE

Pour l'année 2024, 12 interruptions(s) de service non programmé ont été dénombrées (14 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **1,78** pour 1 000 abonnés (2.08 en 2022).

9.11.2 Ville de Blaye

Pour l'année 2024, 0 interruptions(s) de service non programmé ont été dénombrées (0 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

9.12 DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

9.12.1 RÉGIE

La régie s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 2 jours ouvrés.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai	100%	100%	100%	100%

9.12.2 Ville de Blaye

La société SUEZ s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de un jour ouvré.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2021	2022	2023	2024
Taux de respect du délai	100%	100%	100%	100%

9.13 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Ensemble du territoire

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	12.704	11.381	7.64	5.04	4.32	2.9

9.14 TAUX D'IMPAYÉS

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris

pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Régie

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	83 260,08	48 020.53
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023 , au 31/12/2024	1 742 781,48	1 664 211.5
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	4.78	2.92

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **2.92%** (4.78% en 2023).

A noter que les montants d'impayés au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2024 pour l'ensemble des budgets à savoir l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif est égal à 122 843, 46 €.

Ville de Blaye

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	30 019.69	38 214.45
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	854 049.1	904 757
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	3.51	4.22

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **4.22 %** (3.51% en 2023).

9.15 TAUX DE RECLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Un dispositif de mémorisation des réclamations reçues est actuellement mis en place par la collectivité.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

9.15.1 RÉGIE

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 42

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 6.22 pour 1000 abonnés (3,56 en 2023).

9.15.2 Ville de Blaye

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 20

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 7.58 pour 1000 abonnés (11.17 en 2023).

10. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

10.1 TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Étiquettes de lignes	Somme de Montant HT
Achat équipement hydraulique (débitmètres,)	8 408,18
Achat véhicules	28 285,11
Bornes incendies	18 205,20
Compteurs abonnés	18 050,00
Informatique	1 527,50
Marche réfection voirie	9 398,98
Renouvellement conduites vétustes EAU POTABLE - BLAYE Cours Vauban	102 094,30
Renouvellement conduites vétustes EAU POTABLE - LANSAC- Les Moisselles	257 956,05
Total général	443 925,32

Ce montant correspond aux dépenses réglées sur le budget assainissement collectif en 2024, il faut rajouter à cela l'ensemble des dépenses engagées restants à réaliser :

Étiquettes de lignes

Sommaires de Montant HT

-Renouvellement conduites vétustes EAU POTABLE - BLAYE-Cours Vauban - Renouvellement conduites vétustes EAU POTABLE-LANSAC- Les Moiselles '- Renouvellement conduites vétustes EAU POTABLE-BLAYE- Rue Albouy	440942,4
- Travaux de réparation canalisation station de pompage de LANSAC	5360
- Réfection des voiries	27663,1
- Achat compteurs	6295
Total général	480260,5

Il faut noter que d'importants travaux ont été lancés en 2024, pour un montant total égal à 720 100.7 € HT.

Ces travaux concernent le programme travaux 2023, à savoir : Renouvellement conduites Cours Vauban et Rue Albouy à Blaye et Les Moiselles à Lansac.

10.2 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb identifiés sur le service.

10.3 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	3 472 105,82 €	3 929 479,74€	3 726 952.66€	3 669 557.61 €
Remboursements au cours de l'exercice	370 982,47 €	248 753,56€	251 222,53€	259 232.93 €
dont en intérêts	104 591,04 €	50 335,35€	48 695,45€	51 837.88 €
dont en capital	266 391,43 €	198 418,21€	202 527,08€	207 395.05 €

10.4 AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	273 945,92 €	277 181,10 €	243 206,40	297 768,40	303 821.37€

Principaux travaux envisagés en 2025

Renouvellement réseau d'eau potable lieu-dit Faridon- VILLENEUVE	198600
Renouvellement réseau d'eau potable lieu-dit Bel Air - SAMONAC	321000
Renouvellement réseau d'eau potable lieu-dit Lauransanne- ST SEURIN DE BOURG	207450
Réhabilitation du réservoir du Monteil BLAYE	181250
Etude prospective choix du mode de gestion contrat DSP BLAYE	30000
TOTAL	938 300€ HT

11 [ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU](#)**11.1 [AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE](#)****11.1.1 [REGIE](#)**

	2022	2023	2024
Montants des abandons de créance de la DGFIP	1516.7	1 033.08€	4 424.13€
Nombre de demandes reçues	15	19	14
Nombre d'aides accordées	8	15	14
Cotisation annuelle à un fonds de solidarité	3000.12€	3073 €	3093.5€

11.1.2 [Ville de Blaye](#)

	2022	2023	2024
Montant part fermière HT des abandons FSL	981.56€	1780.31	1471
Nombre de demandes reçues	15	19	24
Nombre d'aides accordées	8	15	14

11.1.3 [OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE](#)

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 033-253301964-20250925-2025_45-DE

12 ANNEXES

12.1.1 Suivi ARS

12.1.2 Bilan annuel ARS SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURGEOIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par deux forages : LES DEMOISELLES et ROQUE DE THAU.

Ces eaux sont l'objet de traitements de déminéralisation et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 12754 personnes sur 15 communes (BAYON-SUR-GIRONDE, BOURG, COMPS, GAURIAC, LANSAC, MOMBRIER, PUGNAC, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-TROJAN, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE, SAMONAC, TAURIAC, TEULLAC, VILLENEUVE). Le responsable des installations est : « SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE (EXPLOITANT) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 33
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 0,0543 mg/L
Valeur maxi : 0,33 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 220
Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 0,162 mg/L
Valeur maxi : 0,17 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 12,5 °f
Valeur maxi : 15,4 °f

FER

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer un gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 34
Valeur moyenne : 35,8 microgramme/L
Valeur maxi : 300 microgramme/L

Quelques conseils



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aaputable.santa.gouv.fr

Édité le 27/05/2025

UDI 033000443

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

12.1.3 Indice annuel protection de la ressource secteur « Bourgeais »

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SIAEPA COTEAUX ESTUAIRE: BOURGEOIS

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
LES DEMOISELLES	FORAGE	LANSAC	07796X0101	Procédure terminée (captage public)	24/07/1992	06/12/1994	10/01/1995	80 %
ROQUE DE THAU	FORAGE	VILLENEUVE	07795X0006	Procédure terminée (captage public)	03/11/1993	06/12/1994	10/01/1995	80 %

12.1.4 Bilan annuel ARS Ville de Blaye



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BLAYE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les forages : AUX ALLEES et TOUT VENT.

Ces eaux font l'objet de traitements de déferri-sation et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 4957 personnes sur 1 commune (BLAYE). Le responsable des installations est : « SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 220 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0993 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 9,32 °f Valeur maxi : 10,3 °f
FER	Présence inférieure à la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 26,7 microgramme/L Valeur maxi : 180 microgramme/L

Quelques conseils



TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur la site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 27/05/2025
UCI 033000381

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex.

<http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr> 09 69 37 00 33 ars-dd33-eaux@ars.sante.fr

12.1.5 Indice annuel protection de la ressource secteur « Blaye »

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SIAEPA COTEAUX ESTUAIRE: BLAYE

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
AUX ALLEES	FORAGE	BLAYE	07791X0004	Procédure en cours	10/05/2010			40 %
TOUT VENT	FORAGE	BLAYE	07791X0143	Procédure en cours	10/05/2010			40 %